

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 22 JUILLET 2016
COMPTE RENDU**

PRÉSENTS : M. Pascal PONCET, Mme Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, MM. Daniel CHALOT, Michel COMPAGNAT, Jean-Paul ROYER, MMES Colette MELON, Dominique VIETTI, M. Nicolas OSSEDAT, MME Nathalie OSSEDAT, M. Michaël DAUSSY, MME Urielle GONARD

ABSENTE EXCUSEE : Clare VERNIN

ABSENT : Jean-Michel BRISSAY-CHATRE

1/SDCI (SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE)

Le Maire rappelle que la communauté de communes du Pays d'Urfé devrait connaître en septembre l'EPCI qu'elle va intégrer : ROANNAIS AGGLOMERATION (qui est le projet dit « du Préfet ») choisi par les communes de St Just, de Juré, Crémeaux et Saint Priest la Prugne **ou** le contre-projet LOIRE ET MONTS. Il rappelle qu'aucun des 2 projets n'a eu la majorité des voix en CCPU (cf précédent compte rendu).

En prévision d'une intégration à ROANNAIS AGGLOMERATION les communes favorables à cette intégration (au-delà du simple périmètre de la CCPU) ont créé des groupes de travail de sorte à ne pas être prises au dépourvu si cette fusion était décidée. Les élus Saint Jurauds participeront à ces différents groupes de travail dès la fin du mois de juillet.

2/GRAND EOLIEN SUR COMMUNES VOISINES de CHERIER et LA TUILIERE

Le Maire fait un point sur ce dossier :

- l'arrêté de défrichement a été délivré par le Préfet mais attaqué par l'association « Bien Vivre en Pays d'Urfé » et par une trentaine de personnes.

- les permis de construire ont été délivrés.

Maître GRISEL, avocat mandaté par l'association, la commune de St Just en Chevalet, la commune de St Priest la Prugne et une trentaine de personnes vient de déposer un recours gracieux auprès du Préfet. S'en suivra, si le recours n'était pas pris en compte, une procédure au TA introduite par les mêmes intéressés ci-dessus énumérés.

L'autorisation d'exploiter n'est pas encore délivrée. La procédure est en cours (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement : ICPE). Nous devrions être fixés rapidement indique le Maire. Si celle-ci était accordée elle ferait également l'objet d'un recours des communes de St Priest la Prugne, de la commune de St Just, de l'association, et d'une trentaine de personnes.

D'autre part, Monsieur le Maire précise que la Commission Départementale de la Nature des Paysages des Sites (CDNPS) s'est réunie le 28 juin courant dans le cadre de la procédure ICPE ci-dessus évoquée.

Cette commission est composée de plusieurs collègues :

- Services de l'état (Monsieur le secrétaire Général de la Préfecture, DREAL, DDT, DDPP, ABF, GENDARMERIE)

- Élus : conseillers départementaux, maires, représentant EPCI

- Personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de la protection des sites ou du cadre de vie ...: Chambre d'agriculture, FRAPNA, Fondation du patrimoine, représentant du parc du Pilat, société pour la protection des paysages ...)

- Personnes compétentes en matière d'urbanisme et d'aménagement, de paysage, d'architecture... : Fédération des chasseurs de la Loire, Architecte, Paysagiste, Architecte conseil, association vieilles maisons françaises

- Personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, d'architecture et d'environnement : représentant de la ligue de protection des oiseaux (LPO), Paysagiste, BE...

Vote de la CDNPS après présentation du projet par la DREAL et discussions y compris avec l'investisseur présent :

- **14 voix contre ce projet,**
- **4 pour ce projet**
- **1 abstention.**

L'assemblée prend note de ce vote sans appel.

Pascal PONCET évoque les désormais jugements de tribunaux qui confirment la perte de valeur des biens situés dans un secteur éolien et les conséquences sur l'attractivité du territoire au moment où les premiers effets positifs de l'A 89 se font sentir sur les Monts de la Madeleine classés par ailleurs espaces remarquables au sein du SCOT du Roannais.

Par ailleurs, Pascal PONCET informe l'assemblée du décès en mer d'André NUEL de la Chambonie, fervent et actif opposant au projet éolien des Montagnes du Haut Forez et réalisateur du film « Hélices au Pays des Merveilles » (film sur les éoliennes chemin de la ligue à la Prugne).

Il épaulait aussi l'association « Bien vivre en pays d'Urfé » tout en étant un membre efficace de l'association du Haut forez qui, elle aussi, lutte contre l'investisseur qui s'avère être le même que celui qui souhaite s'implanter sur notre territoire.

Condoléances du conseil municipal à la famille.

3/LOCAL DES CHASSEURS

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de l'avancement de la construction du local.

Cette construction est entièrement réalisée et financée par l'ACCA et ses membres.

Il rappelle la délibération de l'an dernier qui, à l'unanimité des membres du conseil, validait le principe d'une exonération de la taxe d'aménagement perçue principalement par la commune eu égard au fait qu'il s'agissait d'une association et qu'aucune sur la commune n'a réglé ce type de taxe puisqu'en général c'est la commune qui possède ou loue les biens mis à disposition (gymnase, local cyclos, locaux bibliothèque, salle rue de Thiers, courts tennis, terrains et vestiaires football...).

Le conseil municipal décide donc, à l'unanimité moins une abstention, d'allouer une subvention de 1500.00 € à l'ACCA pour couvrir la taxe d'aménagement 2016 que l'ACCA va régler ces jours sachant qu'il faudra délibérer à nouveau en ce sens en 2017? la taxe se réglant en deux fois.

Le Maire souligne l'implication de l'ACCA qui finance entièrement son bâtiment ce qui est très rare pour une association (petite subvention du CD).

La mairie aura seulement mis à disposition un terrain quasiment inconstructible pour une autre destination et réalisé un regard de branchement à l'égout.

Les autres réseaux ayant été amenés par la société ayant réalisé la STEP lors de l'implantation de leur base vie nécessaire à la construction de la station d'épuration. Quelques mètres de tranchée ont été également réalisés gracieusement dans la continuité d'une tranchée que la commune réalisait pour son compte avec son personnel et du matériel loué.

(La plateforme emprise du bâtiment a servi quelques temps de stockage de gravats et terres excavés qu'il a fallu en partie régaler ce que de toute façon il convenait de faire. Il reste d'ailleurs encore des matériaux en place à évacuer ou régaler sur la zone attenante).

4/RECRUTEMENT EN REMPLACEMENT DE Mme CHARLES

Lors du conseil de mai, les élus municipaux avaient acté le principe de remplacer Mme CHARLES suite à son départ en retraite par un agent d'entretien en contrat aidé pour une période de 2 ans à raison de 28 h semaines dont 26 sont prises en charge par l'Etat à hauteur minimum de 75 % .

- 21 candidatures éligibles au CAE/CUI ont été reçues.

- 15 postulantes ont été reçues en entretien en mairie-

- 3 d'entre elles ont retenu plus particulièrement l'attention des élus chargés des entretiens.

L'une d'elle, s'est détachée et est proposée : il s'agit de Mme Agnès GOUTORBE.

A l'unanimité des membres présents, sur proposition du bureau et des élus chargés du recrutement et des entretiens, le conseil municipal retient Madame Agnès GOUTORBE à compter de la rentrée scolaire 2016/2017 et autorise le Maire à signer le contrat CAE/CUI.

5/ CAMPING MUNICIPAL

Délégation de Service Public

Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de relancer une procédure de Délégation de Service Public (DSP) par ailleurs obligatoire, pour retenir un gestionnaire du camping "Le Verdillé" et du snack et ce pour les saisons à venir (6 à 8 ans).

Un spécialiste (M. Vallet) de ce genre de contrat nécessitant une mise en concurrence complexe a réalisé une première visite des installations et soumis quelques idées pour rendre plus attractif l'appel à candidatures envisagé (inclure les tennis dans la DSP, possibilité de location du chalet par le gestionnaire, ...).

Le conseil décide de confier une mission d'accompagnement à M. Vallet pour environ 6000 euros HT (conseils, diagnostic, état des lieux, objectifs, cahier des charges, consultation, analyse des offres, élaboration du contrat ...) NOTA : La société SOMIVAL consultée avait fait une proposition de l'ordre de 8000 euros HT.

Classement 2** nouvelles normes

SOCOTEC (organisme habilité à délivrer les classements) visitera les installations du camping le 08 août prochain. Les travaux et aménagements réalisés dernièrement, notamment l'accessibilité du bâtiment sanitaire et la réalisation d'un bloc sanitaire / douche handicapé, devraient permettre au camping d'obtenir un classement **2** nouvelles normes** (il n'est à ce jour plus classé).

Ce classement permettrait une meilleure attractivité.

6/BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE/DOTATIONS

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire faire une décision modificative sur le budget communal pour :

- d'une part approvisionner des comptes budgétaires pour permettre le règlement de certaines factures.

- d'autre part retracer comptablement l'écriture de cession à titre gratuit des terrains au SDIS de la Loire pour la construction de la nouvelle caserne (opération patrimoniale sans effet).

Par ailleurs, le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le montant des dotations octroyées à la commune de St Just en Chevalet.

Il relève que pour la 3^{ème} année consécutive, et dans le cadre de la baisse des dotations de l'Etat, le montant de la DGF est en régression. Aux dernières nouvelles, en 2017 son montant devrait être gelé pour à nouveau diminuer en 2018.

7/MAISON DE SERVICE AU PUBLIC (MSAP) – BUREAU DE POSTE

Les travaux dans le bureau de poste sont en cours pour accueillir pôle emploi, la CPAM et la CARSAT (voir précédents CR).

Le personnel de la poste est en cours de formation : c'est eux qui fourniront le service. La MSAP devrait être opérationnelle au 1er septembre 2016 et inaugurée courant octobre.

8/ENVELOPPE DE SOLIDARITE DEPARTEMENTALE

Le Maire informe l'assemblée municipale que les dossiers d'acquisition (ordinateur, matériel et outillage de voirie) n'ont pas été retenus au titre de l'enveloppe départementale de solidarité. Le conseil départemental subventionnera plutôt les travaux dorénavant.

Le conseil décide de déposer deux nouvelles demandes en vue d'obtenir une subvention. Il s'agit de travaux envisagés :

- pose d'un revêtement textile sur les marches de l'escalier de la mairie en remplacement de celui existant usager et dangereux,

- aménagement du parking de la poste (« côté Sanglier ») par la mise en œuvre d'un enrobé.

QUESTIONS DIVERSES

- Piscine municipale : la piscine a été fermée deux jours afin de permettre aux agents communaux d'effectuer une intervention technique. Elle sera à nouveau ouverte le 23 juillet à 11 heures.

- Eclairage municipal public : il est traité d'une panne d'un candélabre route de Roanne.

- Monsieur le Maire communique les dates suivantes :

✚ 29 juillet : fête des résidents de l'EHPAD

✚ 29 juillet : lâcher de ballons par l'ALSH à 17 heures dans la cour de l'école publique

- Pascal PONCET informe l'assemblée municipale que Monsieur le Sous-Préfet de ROANNE visitera la commune le 09 août prochain. Cette visite sera suivie d'un déjeuner entre le Sous-Préfet et le Maire.

- Emmanuelle BARLERIN présente le programme de la fête patronale des 27 et 28 août

- La cueillette des myrtilles est autorisée à partir du 30 juillet prochain.

La séance est levée à 21 h 45.